



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Février 2021

CO 198 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94

Présents : .69

Votants : ..81

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, BERTECCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOULET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ONCLE Bernard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, CHUARD Valentin à LECOQ, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, DROGREY Pascal à GROS Roger, BENETRUY Sylvain à MOREL Denis, BAHM Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude à GAVAT Alain, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à MONTEVECCHIO Patrick, YANARDAG Mikaël à MONTEVECCHIO Patrick, ARNAUD Gérard à LETONDOR Jean Luc,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à JACQUOT BOISSON Maryline, DECOTE Yves à BEAUD Colette,

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PINGAT Martine, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, SOUDAGNE Marie Madeleine, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Jean François GAILLARD

Convocation faite le : 15 Février 2021

Objet : Travaux complémentaires pour la réfection complète de la toiture de la médiathèque de Poligny

Contexte

La CCAPS a entrepris des travaux de réhabilitation de l'ex l'école du Centre de Poligny en médiathèque.

ARCHICREO de Besançon a été retenu comme maître d'œuvre ainsi que 13 entreprises pour effectuer les travaux. L'entreprise HENRIET de Poligny a été attributaire du lot charpente, couverture, zinguerie.

Les travaux ont débuté par une série de démontage de différents éléments de plomberie, électricité, maçonnerie et isolation.

La dépose de cette isolation (flocage et laine de verre de toiture) a permis la découverte de nombreux désordres en toiture, qui n'avaient pas été identifiés en phase conception des travaux (porosité des tuiles, pied de ferme et lattage à reprendre).

En effet, une épaisse couche d'isolant soufflé recouvrait l'intégralité du sol des combles dissimulant ainsi les pieds de ferme.

La majeure partie de la toiture était isolée entre chevrons par des rouleaux de laine de verre, dissimulant de la même manière l'état du lattage et des assemblages entre chevrons et lattage.

Affiché le 26 Février 2021

Dépot sur le site internet de la CCAPSCJ le 26 Février 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2021
CO 198 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Travaux complémentaires pour la réfection complète de la toiture de la médiathèque de Poligny

L'isolant ne présentait alors pas de traces d'humidité ni d'entrée d'eau permettant de déceler la porosité des tuiles

Seule l'angle intérieur de la couverture laissait apparaître des défauts d'étanchéité au droit des noues, les prestations de réparations ont été intégrées dans le projet dès l'esquisse

Il aurait fallu faire retirer tous les isolants dès la phase DIAG-ESQ afin de visualiser et d'identifier les problèmes rencontrés aujourd'hui, cet investissement reste assez lourd à organiser car il ne pouvait être mené par les agents de la maîtrise d'ouvrage.

Les surfaces non isolées laissant apparaître les chevrons, le lattage et la sous-face des tuiles a permis d'apprécier l'état certes un peu vieillissant des tuiles, mais aussi leur bonne disposition sur le lattage qui était sain, sans traces d'eau.

Les combles existants n'étaient pas occupés, le projet ne prévoit pas non plus de locaux nobles dans ce volume disposé au-dessus d'une dalle béton, aucune trace ancienne n'existait sur le second œuvre, en plafond de l'étage par exemple,

Au regard de l'état de la toiture à la fin des travaux préparatoire, la maîtrise d'œuvre nous conseille de reprendre l'ensemble de la toiture.

Il a donc été demandé à l'entreprise HENRIET, entreprise titulaire du lot charpente couverture, de chiffrer ces travaux complémentaires

Vu le marché de la construction de la médiathèque et notamment le lot 2 charpente couverture bardage bois attribué à l'entreprise HENRIET de Poligny,

Vu l'avis de la CAO en date du 1^{er} février 2021

Entendu les explications de M. le Vice-Président

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 79 voix pour et 2 abstentions,

- 1/ DECIDE d'engager des travaux de réfection totale de la toiture de la médiathèque de Poligny ;
- 2/ ACCEPTE le devis complémentaire de l'entreprise HENRIET de Poligny pour un montant de 70 367.42 € HT ;
- 3/ AUTORISE M. le Président à signer l'avenant au marché et tout document afférent à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Dominique BONNET

